



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 18 avril 2017 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 12 avril 2017 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjointes au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, M. CAU, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. VANNUCCI à Mme CORTICCHIATO, M. BILLARD à Mme OTTAVY-SARROLA, Mme BIANCAMARIA à M. le maire, Mme BERNARD à Mme NADAL, Mme SICHİ à Mme MASSEI, M. KERVELLA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. DELIPERI à Mme FLAMENCOURT

Etaient absents :

M. CHAREYRE, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	35
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme MASSEI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Séance du mardi 18 avril 2017

Délibération N°2017/59

Palais Bonaparte-musée Napoléon : projet scientifique et culturel
Assistance à maîtrise d'ouvrage diagnostic technique et étude de programmation
Suivi architecte conseil

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Tous les éléments relatifs à la typologie du patrimoine napoléonien sont présents depuis les origines de la famille Bonaparte jusqu'à leur légende, à Ajaccio ou dans le pays ajaccien.

Des témoignages existent depuis l'implantation des Bonaparte à Ajaccio au début du XVI^e siècle jusqu'aux créations artistiques les plus récentes comme l'inauguration du buste de l'Empereur à l'aéroport Napoléon Bonaparte.

Exception faite de Paris, aucune cité napoléonienne ne possède un tel patrimoine : musées, lieux de mémoire, statuaire publique, sépultures, ensembles urbain et architectural, patrimoine immatériel...

La spécificité de ce territoire s'articule plus particulièrement autour de trois musées dédiés à la mémoire napoléonienne : Le Palais Fesch-musée des Beaux-Arts, le salon Napoléonien de l'Hôtel de Ville (futur Palais Bonaparte-musée Napoléon) et le musée national de la Maison Bonaparte.

L'enjeu pour la Ville d'Ajaccio est donc d'impulser une véritable attractivité vectrice de développement économique, social et culturel, grâce à cette exceptionnelle richesse culturelle et patrimoniale dont les deux atouts majeurs à valoriser sont :

- Ajaccio est le berceau de Napoléon
- Ajaccio possède une des plus belles collections de portraits de la famille impériale

Pour répondre à cette ambition les objectifs complémentaires et concomitants sont les suivants :

- Rénover le musée napoléonien de l'Hôtel de ville (*annexe 1 projet scientifique et culturel*) et le dédier à l'histoire de la destinée de la famille Bonaparte
- Intégrer ce musée, dans un parcours urbain requalifié, autour de l'ensemble des équipements culturels napoléoniens en cœur de ville, gage d'un attrait renforcé
- Créer une structure administrative adaptée à cette offre culturelle affichant la Cité impériale.

Ainsi, le lancement du projet du musée napoléonien de l'Hôtel de ville constitue, dans ce contexte, la pierre angulaire de la requalification de la ville historique en « Cité Impériale ». (*Annexe 2 préprogramme rénovation*)

C'est la première étape d'un maillage renforcé des équipements culturels napoléoniens existants ou à créer entre le Palais Fesch-musée des Beaux-arts, la Chapelle Impériale, les monuments napoléoniens, le Centre d'interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP), le musée national de la Maison Bonaparte et, à plus long terme, le Centre d'interprétation napoléonien à la Citadelle.

Les quais Napoléon I^{er}/Napoléon III seraient le trait d'union de ce maillage par l'aménagement urbain à venir.

Parallèlement, la construction d'une politique culturelle commune aux établissements autour de la thématique napoléonienne permettra, de lier et de renforcer l'identité de la ville en véritable Cité Impériale et, de fait, son attractivité.

En effet, la thématique napoléonienne est indissociable de la destination touristique d'Ajaccio.

Ajaccio, ville natale de Napoléon est le principal atout et intérêt de la ville, qui lui permet de se classer comme premier port de croisière de Corse en accueillant plus de 80% des croisiéristes qui arrivent sur l'île.

Pour autant, malgré cette réalité, jamais jusqu'à présent n'a été menée de politique culturelle communale cohérente, bâtie sur la volonté de mettre en synergie l'ensemble des équipements et monuments culturels napoléoniens de la Cité Impériale, pour proposer des contenus uniques, se renvoyant les uns aux autres, et répondre ainsi aux attentes de toutes les typologies de publics.

C'est précisément là l'enjeu d'une articulation novatrice recherchée entre patrimoine Napoléonien et offre culturelle, un manque que s'attache à combler la nouvelle municipalité au travers de ce document stratégique pour le développement de la cité impériale et de son rayonnement international.

Ainsi, suite à la validation du Projet Scientifique et Culturel du Palais Bonaparte-musée napoléon (annexe 1) et du préprogramme fonctionnel et technique de l'Hôtel de ville et du musée (annexe 2) par la Conseil Municipal, il sera sélectionné une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) afin de réaliser les études de programmation du réaménagement de l'hôtel de ville pour le redéploiement du musée napoléonien, des bureaux des élus, de son administration, de la salle du conseil et d'une salle polyvalente. Pour cela, elle réalisera les diagnostics technique, réglementaire et patrimonial du bâtiment sur la base des intentions du préprogramme, elle rédigera le programme architectural, technique et fonctionnel détaillé et affinera l'estimation prévisionnelle des travaux du projet de rénovation de l'Hôtel de ville et musée y compris la muséographie.

Dans un second temps, cette AMO de la maîtrise d'œuvre assistera le maître d'ouvrage dans la sélection de la maîtrise d'œuvre et assurera le suivi du déroulement des études de conception de l'équipe retenue jusqu'à l'appel d'offre des entreprises et vérifiera le respect du programme.

Parallèlement, les missions de l'architecte conseil accompagnera la maîtrise d'ouvrage dans l'ensemble général du processus c'est à dire :

- la sélection et suivi des études de l'AMO Programmiste pour l'Hôtel de ville et Musée.
- le projet culturel et la réalisation du CIAP,
- l'interface de ces deux projets avec la programmation urbaine du cœur de ville.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver le Projet Scientifique et Culturel du Palais Bonaparte-musée Napoléon, l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation de l'Hôtel de ville et le redéploiement du musée, ainsi que l'assistance de l'architecte conseil.

D'autoriser Monsieur Le Maire à :

- solliciter les subventions auprès des différents co-financeurs (Collectivité Territoriale de Corse, Etat, Conseil départemental) et de signer tous les actes attenants, qui découleraient des demandes de subvention formalisées.
- à signer tous les actes et documents relatifs à ce projet

De dire l'inscription budgétaire (chapitre 20 article 2031) afférente à la programmation de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et de l'assistance de l'architecte conseil.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de Stéphane Sbraggia, adjoint délégué
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 18 avril 2017,

ADOpte
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

le Projet Scientifique et Culturel du Palais Bonaparte-musée Napoléon, l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation de l'Hôtel de ville et du musée, l'assistance de l'architecte conseil.

Autorise Monsieur le MAIRE

- à solliciter les subventions auprès des différents co-financeurs relative au Projet Scientifique et Culturel du Palais Bonaparte-musée Napoléon, à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation de l'Hôtel de ville et du musée, et à l'assistance de l'architecte conseil;
- à signer tous les actes et documents se référant à ce projet.

DIT

que l'inscription budgétaire afférente à la programmation de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et l'assistance conseil est prévue sur le chapitre 20 article 2031 et que les crédits nécessaires seront inscrits sur les budgets 2017 et 2018.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20170418-2017_59-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2017
Publication : 24/04/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI